



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

ORDONNANCE

Dossier n° PR-2020-002

Hakson Gloves and Safety Wears
Inc.

c.

Gendarmerie royale du Canada

*Ordonnance rendue
le mardi 2 juin 2020*

EU ÉGARD À une plainte déposée par Hakson Gloves and Safety Wears Inc. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.);

ET À LA SUITE D'une décision du Tribunal canadien du commerce extérieur d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE DU retrait de la plainte par Hakson Gloves and Safety Wears Inc.

ENTRE**HAKSON GLOVES AND SAFETY WEARS INC.****Partie plaignante****ET****LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA****Institution fédérale****ORDONNANCE**

ATTENDU QUE la présente plainte a été déposée le 16 avril 2020 par Hakson Gloves and Safety Wears Inc. (Hakson);

ET ATTENDU QUE la plainte concerne un marché (invitation n° 202005604) pour l'achat de gants résistants aux entailles par la Gendarmerie royale du Canada (GRC);

ET ATTENDU QUE, le 21 avril 2020, le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et du paragraphe 7(1) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*;

ET ATTENDU QUE, le 26 mai 2020, Hakson a retiré sa plainte à la suite d'une entente à l'amiable avec la GRC;

PAR CONSÉQUENT, le Tribunal met fin à son enquête aux termes du paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*. Chaque partie assumera ses propres frais.

Cheryl Beckett

Cheryl Beckett
Membre président